

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Séance du 07/11/2019

Présents : Municipalité : Mme Boisard
 Parents élus : Mmes Farges, Pelfresne Py, Juvigny et Nauleau
 Léo Lagrange : Mme Gonin
 Enseignants : Mmes Ribo, Lubin, Moreau et Sansac-Mora ainsi que M. Leroy

Dates des prochains conseils d'école:

L'équipe des maitres a fixé les dates des conseils suivants, toujours de 18h à 20h :

- 2^{ème} conseil : jeudi 27 février 2020, les questions des partenaires devant parvenir à l'école au plus tard le 30/01
- 3^{ème} conseil : jeudi 28 mai 2020, les questions des partenaires devant parvenir à l'école au plus tard le 14/05 (le 21/05 est férié)

1. Point sur les effectifs et la rentrée :

- ◆ En 2018/2019 : A CE JOUR

| | 2016 PS | 2015 MS | 2014 GS | total |
|--------------------------|------------|------------|------------|-------|
| Nathalie MOREAU | 25 | | | 25 |
| Marie-Pierre SANSAC MORA | | 26 | | 26 |
| Laura RIBO | | 7 | 19 | 26 |
| Véronique LUBIN | | 7 | 21 | 28 |
| TOTAUX | 25 | 40 | 41 | 105 |

C'est M. LEROY Geoffrey qui complète le service de la directrice, déchargée de classe le jeudi et un mercredi par mois.

Présentation de l'emploi civique : 2 postes accordés à l'école maternelle pour cette année. Manon GIROUX a été recrutée et a rejoint l'équipe début octobre 2019. Elle s'est bien adaptée à la structure, y est déjà assez à l'aise et montre beaucoup d'intérêt dans nos tâches. Elle est très investie avec un très bon relationnel avec les enfants.

2. Comptes OCCE et vérificateurs aux comptes :

Il est nécessaire de nommer 2 vérificateurs aux comptes pour l'année en cours. Mme Moreau et Mme Farges se portent volontaires afin de vérifier et signer le CR financier qui sera établi au 30/09/2020.

L'équipe remercie les familles participantes aux dons à la coopérative, le montant des dons à ce jour est de 1925 €.

Le détail des comptes de l'année 2018/2019 est distribué aux participants et joint à la fin de ce PV.

3. Résultats des élections :

En 2019 : 196 inscrits - 121 votants - 10 blancs ou nuls. Taux de participation : 61.73%

En 2018 : Taux de participation : 70.62%

Le vote par correspondance n'a donc pas généré de difficultés particulières et la directrice propose qu'il soit entériné pour les années à venir. L'ensemble du conseil valide cette organisation.

Elle informe le conseil que la date du premier conseil d'école est dorénavant « dans le mois qui suit les élections » et non plus dans les 15 jours, en tenant compte des vacances bien sur.

4. Règlement intérieur :

Le règlement est modifié (voir suite du procès verbal).

5. Bilan PPMS:

Nous avons effectué un exercice évacuation incendie le 7/10, très positif puisque tout le monde était dehors en moins de 1'21".

Le 16/10, nous avons réalisé un exercice INTRUSION ATTENTATS, commun avec l'école élémentaire. Les enfants devaient « se cacher et rester silencieux pour que la directrice ne les trouve pas ». Nous étions accompagnées par un parent élu et conseillées par le policier municipal et le responsable des services techniques qui ont ajouté une difficulté supplémentaire non prévue au scénario : demander par sms à une classe d'évacuer dans le plus grand silence. Ce fut vraiment réussi, bravo aux MS/GS et à leur maitresse Mme Ribo qui n'était pas prévenue !

Nous regrettons que personne du périscolaire n'aie pu assister aux moments de réflexions de ce jour-là.

6. Travaux étanchéité et protection solaire véranda :

Problèmes de gouttières permanents : dès qu'il pleut, des seaux sont nombreux sous la véranda et les gouttières dégoulinent dans les classes, en haut des portes fenêtres.

Souci de chaleur lors des fins d'année caniculaires (beaucoup de malaises et d'enfants renvoyés chez eux). Ne pourrait-on pas bâcher un peu la verrière, afin de couper un peu le rayonnement dès que le soleil est trop chaud ?

Mme Boisard informe le conseil qu'un devis est parvenu à la mairie. Les travaux pourraient se faire durant les vacances de Février. Dans le cas contraire, d'autres solutions pourront être étudiées.

Elle propose également que des solutions de rafraichissement de l'école soient envisagées car la fin de l'année 2019 fut vraiment difficilement supportable par ce jeune public. Ce sujet est à l'étude et pris très au sérieux.

7. Durée des repas cantine :

Trop souvent, presque tous les jours, les enfants qui mangent au 2^{ème} service sortent de la cantine bien trop tard quelque soit le menu. Les enseignantes souhaitent comprendre et cherchent à réduire ce temps afin qu'ils se détendent un peu après le repas. Mme Gonin répond que des solutions sont en cours de réflexion pour que les enfants sortent plus vite. Mme Gonin attend le retour définitif de Coralie Didier qui reprend son service après sa formation pour mettre en place et évaluer le changement.

La directrice indique que la discipline prend beaucoup de temps (demande de silence, mise en rang) et ce pourrait être plus souple, d'après elle.

Les enseignantes souhaitent que lorsque les personnes nouvelles intègrent l'équipe du périscolaire, ce soient ces services qui leur expliquent leur rôle et l'organisation de leur travail. Mme Gonin répond que chaque prise de fonction est accompagnée mais que parfois, quand elle est trop rapide, le taux d'encadrement et les temps impartis rendent cela compliqué.

8. Difficultés liés au ménage du matin :

Le problème du ménage est le suivant :

- Problème d'hygiène : les toilettes ne sont nettoyées que le matin et donc les bactéries et virus macèrent toute la nuit dans une ambiance chaude et humide (dixit médecin PMI)
- Les sols sont encore mouillés quand les enseignants arrivent dans leur classe à partir de 8h, certaines ayant besoin d'être dans leur classe dès 7h30.
- Les fenêtres sont ouvertes pour que ça sèche et du coup les températures sont bien basses. Ne parlons pas des économies d'énergie !

La directrice propose, même si elle estime que ce n'est pas aux enseignants d'organiser le ménage, de dissocier l'entretien des classes + sanitaires (qu'il serait bon de faire le soir) de celui des couloirs, salle de motricité et sanitaires du bas qui sont les espaces occupés par le périscolaire (qui pourraient être fait le matin dès 6h, comme c'est le cas actuellement).

Mme Boisard confirme que cette idée a été envisagée mais les plannings et l'organisation des personnels est complexe et sont à prendre en compte. Tout cela est à l'étude et est en discussion pour répondre à cette demande.

9. Projets en cours :

- a. Clan des Songes : tous les enfants de l'école iront voir le dernier spectacle du Clan des Songes le 25/11/2019 à l'Escale à Tournefeuille « Arrivederci ». Cette année, les salles de Venerque sont trop petites et nous iront dans une vraie salle de spectacle.
- b. Projet musique : Nous renouvelons cette année le travail de musique permis par la communauté de communes en bénéficiant d'un échange partenarial avec l'école de musique d'Auterive. Une intervenante, Bénédicte Reygnier, vient à l'école tous les lundis à partir du 3 février et travaillera environ 7 séances avec chaque classe. Elle sera présente presque toute la matinée et prendra 2 classes un lundi et les 2 autres le lundi suivant et ce, jusqu'à la fin de l'année.
- c. Cinéma : toute l'école ira au cinéma le vendredi 13/12/2019 au matin à Muret afin de voir « Zibilla ». Entièrement financé par la coop.
- d. Petit déjeuner de Noël : comme tous les ans, la municipalité offre le petit déjeuner de Noël, le mercredi 18/12.
- e. Projet cirque : projet toujours envisagé pour cette année. Ce stage aurait lieu en mars 2020. Nous aurions aimé associer l'école élémentaire mais leurs différents projets ne sont pas compatibles avec celui-là.
- f. Terracycle : ce projet, proposé par les parents est à l'étude mais ne pourra pas voir le jour tout de suite, faute de point de collecte (recyclage tubes de colles et feutres)

Mme Pelfresne Py informe que des scooters ou motos roulent sur le chemin blanc (au-dessus de la mairie), des vélos qui roulent dans la cour de la maternelle... c'est absolument interdit.

Les chiens ne peuvent pas non plus rester attachés aux portails, sans leur maître, ils font peur à certains enfants qui n'osent plus passer, même avec leurs parents. Ce point précis est ajouté au règlement intérieur.

La séance est levée à 20H

La présidente de séance
Marie-Pierre SANSAC MORA

La secrétaire
Leïla PELFRESNE PY



REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE MATERNELLE DE VENERQUE

Le règlement intérieur s'appuie sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires de la Haute-Garonne (arrêté du 12/05/2010, mis à jour par le Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 2 septembre 2015, et consultable à l'école)

INSCRIPTION ET FREQUENTATION SCOLAIRE

- L'enfant est admis à l'école s'il a 3 ans révolus au 31 décembre de l'année de rentrée en cours, et que le maire de Venerque a accordé sa scolarisation.
- L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière et du **respect des horaires**. Toutes les absences doivent être justifiées par un des motifs recevables, par le moyen de votre choix (mél, téléphone ou cahier de liaison)

RYTHMES SCOLAIRES

- ◆ La durée de la scolarisation est fixée à 24h d'instruction réparties comme suit :
 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30
 - Mercredi 9h00 – 11h00

Les portes de l'école ouvrent dix minutes avant le début de la classe (8h50 ou 13h50). A partir de 9h00 et de 14h00, les parents ne sont plus admis dans l'école, nous fermons les portes.

- ◆ Les temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) seront placés les mercredis de 11h à 12h, tous les mercredis de l'année. Ils ne font pas partie du temps de fréquentation obligatoire et donc sont soumis à une autorisation parentale.

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Tout enfant présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école la plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence. L'analyse des besoins de l'élève en situation de handicap est déterminante pour assurer les meilleures conditions de scolarité. La famille, l'école et l'enseignant référent agissent en partenariat. A partir de ces besoins identifiés, la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) élabore le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève, dont la mise en œuvre est assurée avec le concours de l'équipe de suivi de scolarisation. **A noter que la même démarche doit être initiée s'il est envisagé que l'enfant fréquente les structures d'accueil périscolaires et/ou extrascolaires (CF règlement intérieur ALAE ALSH)**

Dans le cadre de son projet personnalisé de scolarisation, si les besoins nécessitent qu'il reçoive sa formation au sein de dispositifs adaptés, l'élève peut être inscrit dans une autre école ou un autre établissement avec l'accord de ses parents ou de son représentant légal. Cette inscription n'exclut pas son retour à son établissement de référence.

HYGIENE ET SANTE

- Tout enfant malade ou fiévreux ne sera pas accepté à l'école.
- Aucun médicament ne sera administré en dehors de la mise en place d'un P.A.I., dans le cas d'une maladie chronique.
- Si des médicaments transitent par l'école, **ils doivent être confiés à un adulte et en aucun cas ne séjourner dans un cartable.**
- Les maladies contagieuses doivent être signalées dès qu'elles se déclarent.

SECURITE

- ◆ Tout enfant doit être accompagné et remis à l'école, à l'enseignant ou à un autre adulte chargé de la surveillance ou de l'ALAE (Accueil Loisirs Associé à l'École) et repris par ses parents ou par toute personne à qui ils auront donné une autorisation écrite. **A partir de ce moment-là, il y a transfert de responsabilité effectif. Aucune autorisation ne sera recevable par téléphone.**
- ◆ Dès lors qu'un enfant a été remis à une personne nommément désignée, il ne peut en aucun cas revenir fréquenter le périscolaire.
- ◆ Pour une meilleure circulation dans les couloirs de l'école, les poussettes doivent rester sous le préau.
- ◆ Tous les enfants doivent absolument être chaussés avec des chaussures qui tiennent le pied (tongs, sabots et autres sont interdits)
- ◆ Les tee-shirts à sequins réversibles sont interdits, beaucoup trop distrayants pour tous les enfants !
- ◆ Les jeux, jouets ou bijoux ne sont pas souhaitables à l'école. L'équipe enseignante décline toute responsabilité concernant les éventuelles pertes ou détériorations.
- ◆ Les animaux domestiques doivent attendre **à l'extérieur de l'école** et **loin des portails** afin de permettre à chacun d'entrer dans l'école sereinement et de prévenir les déjections éventuelles.

DROIT D'ACCUEIL

- Si l'enseignant de votre enfant est gréviste, l'équipe s'engage à vous prévenir au moins 48h à l'avance, par le moyen de son choix (panneau collectif ou papier individuel).
- Si 25% des enseignants sont grévistes (à Venerque, c'est à partir de 1), le Service Minimum d'Accueil (SMA) doit être mis en place par la municipalité, si elle en a les moyens, et les enseignants présents ne peuvent pas être responsables des élèves des grévistes et donc, ne peuvent pas les accueillir dans leurs classes. (décret n°2008-901 du 4 septembre 2008).

VIE SCOLAIRE

Un partenariat harmonieux MAIRIE/ECOLE/PARENTS/PERI SCOLAIRE est une des conditions nécessaires à l'épanouissement des enfants dans l'école, lieu d'apprentissage et de socialisation. Pensez à saisir toutes les opportunités de communication (réunion de rentrée, cahiers de liaisons, fêtes et activités exceptionnelles)

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

ONDE (Outil Numérique pour la Direction d'Ecole)

Suite à une décision du conseil d'état du 19 juillet 2010 :

« Conformément à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les parents d'élèves disposent d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, à l'enregistrement de données personnelles les concernant au sein de Base élèves 1er degré ».

Toute demande dans ce domaine devra être formalisée, par courrier directement auprès de M. l'Inspecteur d'Académie

REGLEMENT ADOPTE AU CONSEIL D'ECOLE DU 7 NOVEMBRE 2019

Pour acceptation, signature des parents:

| BUDGET COOPERATIVE 2018/2019 | | |
|---|--|--|
| <u>PRODUITS</u> | <u>CHARGES</u> | |
| SUBVENTION MAIRIE 6000 € | CHARGES EDUCATIVES Total des charges 7301.51 € réparties comme suit: | ENCRE IMPRESSION COULEUR 306 € |
| PARTICIPATIONS FAMILLES 2059 € | SORTIE CINEMA NOEL Entrées 316.10 € Transport 156 € | PETIT MATERIEL 2515.24€ |
| PHOTOS 3037 € (Bénéfice 902 €) | AUTRES SORTIES (bus + entrées) Ferme de Paillac: 480€ + 520€ Total 1008 € | FETE DE L'ECOLE 130.22 € |
| | STAGE CIRQUE 1300 € | CARNETS SUIVIS 499.20 € |
| | | CADEAUX NOEL 1070.75 € |
| | | ASSURANCE ETABLISSEMENT 85.54 € |
| | | COTISATIONS OCCE 253.76 € |
| | | GROS EQUIPEMENT •Etagères classes, enceintes 814.66 € |
| | | PHOTOS 2135 € |
| BILAN | | |
| Excédent au 31/08/2018 : 8150.34 € | | |
| Total produits : 11096 € Total charges: 10640,47 € | | |
| SOLDE au 31/08/2019 : 8605.87€ | | |